

Le « rapport Obin » : réactions et commentaires

(Article pour Les Temps modernes n° , 2007)

Les trois années qui viennent de s'écouler auront été particulièrement riches en réflexions et en débats autour du principe de laïcité et de son actualité. Au-delà de ses contenus, ce sont plus précisément certaines de ses implications pratiques qui ont été reprécisées à la lumière des derniers développements sociaux, politiques et internationaux. Entre 2003 et 2004, une littérature prolifique a vu le jour, au sein de laquelle il convient de distinguer *Les Territoires perdus de la République*,¹ paru en septembre 2002; en s'appuyant sur des témoignages d'enseignants, cet ouvrage collectif levait le voile sur les incidents à caractère raciste, antisémite et sexiste en milieu scolaire. Parallèlement, plusieurs rapports officiels ont abordé cette question, l'école – ce n'est pas nouveau – se trouvant souvent au centre de ces réflexions. C'est dans ce cadre qu'il faut situer le rapport de l'inspection générale de l'éducation nationale (groupe *Etablissements et vie scolaire*) sur *Les signes et manifestations d'appartenance religieuse dans les établissements scolaires*.² Commençons par en donner un rapide aperçu.

Les observations réalisées par une dizaine d'inspecteurs généraux se sont attachées à relever tout ce qui manifestait publiquement une appartenance religieuse de la part d'élèves, de personnels ou de familles, au sein des établissements scolaires publics, que ces comportements soient licites, illicites ou plus difficiles à caractériser. Menées dans une soixantaine d'établissements, elles ne peuvent prêter à une généralisation absolue ; pour autant, les collèges et les lycées visités, répartis sur l'ensemble du territoire, sont représentatifs des établissements qui recrutent la totalité ou une partie significative de leurs élèves dans des quartiers dont la « ghettoïsation » est largement entamée voire achevée. Le rapport s'attache d'abord à cerner les évolutions de ces quartiers et les liens qui s'y développent entre la vie sociale, notamment dans sa composante religieuse, l'action des élus et la vie scolaire, puis décrit ensuite le fonctionnement interne des établissements et les principales manifestations d'appartenance religieuse qui peuvent l'affecter : les signes et tenues vestimentaires, les prescriptions alimentaires, la contestation de l'organisation laïque du temps. Ces manifestations peuvent se traduire par des dérives préoccupantes comme le prosélytisme, le refus de la mixité et la violence à l'égard des filles, le développement de l'antisémitisme et du racisme ainsi que des contestations politico-religieuses. Le rapport examine aussi les contestations religieuses de l'enseignement et de la pédagogie. L'éducation physique et sportive, l'histoire et les sciences de la vie et de la Terre semblent être les disciplines les plus affectées par des perturbations qui touchent également l'organisation des sorties, des visites et des voyages scolaires. L'étude souligne enfin, face à des attaques qui semblent trop convergentes pour être toutes spontanées, le désarroi de beaucoup de professeurs et certaines dérives de leurs réactions, le peu d'aide qu'ils reçoivent, ainsi que le manque d'information de la plupart des personnels d'encadrement et de beaucoup de responsables académiques sur ce qui se passe dans les classes.

S'appuyant notamment sur des exemples probants d'actions conduites par des chefs d'établissement et des équipes enseignantes, le rapport se conclut par la nécessité de définir une réponse d'ensemble des pouvoirs publics face à des évolutions qui, si elles ne touchent pas la majorité des quartiers et des établissements, n'en sont pas moins inquiétantes car répandues sur l'ensemble du territoire. Dans ce cadre, trois orientations s'adressent plus particulièrement à l'éducation nationale : s'attacher à préserver et à développer la mixité sociale dans les établissements, former et aider les personnels à répondre aux contestations politico-religieuses de leur enseignement, enfin piloter plus fermement à tous les niveaux, ce qui implique une meilleure information, un effort de formation de l'ensemble des personnels et une mobilisation de l'encadrement.

Au sein de l'éducation nationale : la politique de l'éteignoir

Commandé à la rentrée scolaire 2003-2004, par Luc Ferry et Xavier Darcos, alors respectivement ministre de l'éducation nationale et ministre délégué à l'enseignement scolaire, le rapport de l'inspection générale fut remis en juin 2004, par Jean-Pierre Obin, son rédacteur, à François Fillon, devenu entre temps ministre de l'éducation nationale. C'est en effet l'usage : tout rapport de l'inspection générale est destiné au ministre qui, seul, peut

¹ Edition *Les Mille et une nuit*, augmentée en 2004.

²*Les signes et manifestations d'appartenance religieuse dans les établissements scolaires*, rapport de l'inspection générale de l'éducation nationale au ministre de l'éducation nationale, coordonné par Jean-Pierre Obin, juin 2004 ; texte consultable en ligne : www.education.gouv.fr/syst/igen/rapports.htm

décider du profit qu'il en tire et de la diffusion qu'il lui donne, en particulier de le rendre ou non public. Malgré son objet, singulièrement d'actualité quelques mois après les travaux de la commission Stasi et quelques semaines après le vote massif, par les deux assemblées, de la loi du 15 mars 2004 sur l'application du principe de laïcité à l'école, et en dépit des compliments prodigués oralement sur l'intérêt de l'étude et la qualité du rapport, le cabinet du Ministre décida de ne pas le rendre public.

Il fallut attendre près d'un an pour que les interrogations de journalistes et les demandes de syndicats enseignants et d'associations laïques, notamment, soient entendues, et que le rapport figure, à compter de mars 2005, sur le site Internet du ministère. Sans mettre en question le choix d'une relative discrétion entourant ce genre d'étude mettant en évidence des faiblesses de l'école publique et des comportements inadaptés de certains de ses personnels, on pouvait cependant en espérer une suite plus féconde : par exemple instructions de vigilance destinées aux responsables des départements et des académies, recommandations aux responsables des IUFM pour développer les compétences des enseignants et conseillers d'éducation, organisation de temps de réflexion et de formation en direction des inspecteurs et des chefs d'établissement... Or aucune communication particulière ne fut adressée aux recteurs et inspecteurs d'académie sur le rapport, non plus que décidée la mise en œuvre d'une réflexion organisée sur son contenu et, au-delà, les moyens d'affirmer et de faire vivre, aussi clairement que sereinement, le principe de laïcité à l'école.

Il faut toutefois noter que le rapport a pu être présenté par son principal rédacteur lors de sessions de formation organisées par certaines académies et à l'École supérieure de l'éducation nationale (ESEN) devant les lauréats du concours des personnels de direction. De même, la conférence des directeurs d'IUFM a-t-elle conclu à la nécessité d'aborder les questions soulevées par le rapport de l'IGEN dans la formation initiale et continue des enseignants. On ne peut que se féliciter de telles initiatives, mais elles sont hélas restées ponctuelles. Comment ne pas regretter l'absence d'un programme clairement défini, d'une ligne de conduite nettement affirmée visant à remédier aux nombreuses défaillances mises en lumière dans ce rapport ? C'est bien pourtant à un vaste plan de formation de l'ensemble des cadres, chefs d'établissement et enseignants, sur la philosophie de la laïcité républicaine, qu'il conviendrait de s'atteler, voire, au-delà, de tous les personnels de la fonction publique d'Etat et de la fonction publique territoriale.

Mais pour agir encore faut-il avoir les idées claires, et c'est là une qualité que l'on ne peut prêter, sur cette question, à tous nos responsables politiques. Ainsi, à une délégation de la LICRA conduite par son président, reçue en novembre 2005 par Gilles de Robien, alors nouveau ministre de l'éducation nationale, en présence de membres de son cabinet, il fut répondu que la promulgation de la loi du 15 mars 2004 avait rendu le rapport de l'inspection générale « caduc » ; alors même que la question du voile est présentée dans le rapport comme « l'arbre qui cache la forêt » des détériorations de la vie scolaire et des contestations de religieuses de l'enseignement. Faut-il voir ici la raison de la relative frilosité qui, depuis sa rédaction, préside à l'appréhension du rapport par ses destinataires mêmes ? Il est vrai et heureux, cependant, qu'au-delà de l'institution scolaire, des médias, des responsables politiques et des intellectuels lui ont porté un intérêt réel, non toujours dépourvu d'ambiguïté.

En dehors de l'institution : un révélateur des projets de société

En dehors de l'institution scolaire, en effet, les réactions que le rapport de l'inspection générale a suscitées ont été nombreuses. De plus, sa diffusion différée puis progressive a entraîné un étalement des analyses et des commentaires sur une période de trois années. Dès sa remise au cabinet de François Fillon, en juin 2004, une agence de presse et des quotidiens politiques nationaux se sont fait l'écho de son contenu ; depuis, les analyses et commentaires n'ont pas cessé. Sur Internet, on dénombre environ 30 000 références en français et quelques centaines en langue étrangère. Tandis que fin 2005, à l'occasion du centenaire de la loi de 1905, la revue *Hommes & migrations* publie un article de deux des inspecteurs généraux rédacteurs du rapport, Jean-Pierre Obin et Jean-Paul Delahaye,³ un ouvrage, fait de contributions de chercheurs et d'intellectuels, est entièrement consacré à ce « rapport choc de l'éducation nationale ». Un homme politique, Philippe de Villiers, l'a largement instrumentalisé dans un virulent pamphlet antimusulman.⁴ Plus récemment, fin 2006, un historien, Jean Baubérot lui a dédié, sur son blog mensuel, deux longues et violentes attaques.⁵ Encore plus récemment, l'ouvrage d'Alain Finkielkraut constitué à partir de scripts de son émission de France Culture, *Répliques*, a transcrit le débat qui a opposé l'auteur du rapport à un historien du colonialisme.⁶ Ce ne sont là que quelques exemples, mais qui donnent une idée de la diversité des réactions auxquels le rapport a donné lieu.

³ « Faut-il changer la laïcité ? » in *Laïcité : les cent ans d'une idée neuve* ; Hommes & migrations n° 1258 ; nov-déc 2005.

⁴ Philippe de Villiers, *Les Mosquées de Roissy*, Albin Michel, 2006

⁵ <http://jeanbauberotlaicite.blogspot.com> , notes des 21 et 28 octobre 2006

⁶ Alain Finkielkraut, *Qu'est-ce que la France*, Stock, 2007, pp.43-68

Certes, les sujets qu'il aborde, l'école, l'immigration, la place de la religion dans une société sécularisée, sont socialement sensibles et politiquement importants. Mais ils n'expliquent pas à eux seuls les anathèmes, les dénaturations et les instrumentalisation dont ce texte, qui n'avait au départ qu'une simple vocation d'alerte interne au ministère de l'éducation nationale, a parfois fait l'objet. Sans doute a-t-il été aussi un révélateur des projets de société latents ou implicites de certains groupes, ou une occasion pour d'autres de les affirmer. On retiendra ici, dans une classification qui ne respecte pas la présentation habituelle du spectre politique, quatre types de réactions et de commentaires, exprimant des projets de société bien différents, notamment quant à la place des cultures d'origine et des populations immigrées dans la société française : intégrationnistes, ségrégationnistes, communautariens et différentialistes.

Les intégrationnistes

Le rapport lui-même est d'une tonalité très explicitement intégrationniste. C'est Annette Coulon qui fait notamment cette analyse dans l'ouvrage collectif publié chez Max Milo, en citant plusieurs passages du rapport, représentatifs de cette orientation et en particulier celui-ci : « *L'intégration sociale, culturelle et politique des populations issues de l'immigration maghrébine, car c'est bien de cela qu'il s'agit, nécessite de toute évidence un effort national d'ensemble, soutenu et ciblé. La plupart des départements ministériels sont concernés par cet effort, de même que les collectivités territoriales, et les citoyens dans leurs attitudes et comportements individuels. L'éducation nationale peut évidemment contribuer de manière importante à une telle politique. C'est dans un tel cadre que devraient s'inscrire les propositions que nous présentons maintenant pour être vraiment efficaces et offensives, capables de « remonter le courant » en quelque sorte, c'est-à-dire de régénérer chez ces jeunes le sentiment d'une appartenance à un ensemble politique capable de transcender leurs autres appartenances légitimes, notamment culturelles et religieuses.* »⁷ L'accusation d'une quelconque complaisance vis-à-vis d'une xénophobie antimusulmane, faite par une fraction de l'extrême gauche alliée à des groupes politico-religieux musulmans, ne peut donc être raisonnablement soutenue, affirme cet auteur, lorsqu'on lit par exemple cet autre extrait du rapport : « *Les appartenances religieuses qui se manifestent sous diverses formes à l'intérieur des établissements se revendiquent (...) le plus souvent de la religion musulmane. Aucun soupçon d'une quelconque « islamophobie » ne peut être opposé à ce constat, qui s'explique fort bien par ses composantes objectives bien connues : l'arrivée récente, par immigration, des populations musulmanes ; l'exclusion sociale dont une large part est victime du fait du racisme et de la ségrégation devant l'habitat, les loisirs et l'emploi ; la recherche identitaire des jeunes générations ; la vigueur prosélyte de certains courants religieux ; le poids des événements internationaux.* »

La plupart des groupes politiques, syndicaux ou associatifs qui ont relayé ou diffusé le rapport ont été sensibles à cette orientation, dans laquelle ils se situent ; ils se placent le plus souvent à gauche et à l'extrême gauche. On citera parmi d'autres le Parti socialiste (réunion publique à la mairie du 20^{ème} arrondissement de Paris en février 2006 à l'initiative de Michel Charzat, député-maire, réunion du groupe parlementaire de l'Assemblée nationale en décembre 2006), le courant néo-communiste animé par Jean-Pierre Brard, député-maire de Montreuil (réunion à l'Assemblée nationale en novembre 2006), le Grand Orient de France (réunion en janvier 2007), l'UNSA et la Maison des enseignants (émanation du SNES et de la FSU) qui diffusent en ligne le rapport en 2005, de même que la LICRA. C'est là un aspect mineur, mais qui distingue le courant intégrationniste de ses rivaux et détracteurs : c'est le seul à avoir diffusé *in extenso* le rapport et à en avoir accepté une lecture globale, liant les observations aux analyses et aux conclusions, plutôt que d'en publier des extraits choisis à des fins partisans, et parfois manipulatoires. Il faut placer ici également des intellectuels de culture juive comme Alain Finkielkraut ou Elisabeth Levy, ou de culture musulmane comme Ghaleb Bencheikh⁸ et Fethi Benslama⁹, un courant du protestantisme laïque et républicain, auquel appartient par exemple Jeanne-Hélène Kaltenbach¹⁰, un courant du catholicisme scolaire comme en témoigne l'article consacré au rapport dans la revue de l'enseignement catholique.¹¹

Les ségrégationnistes

Sans surprise, on les retrouve à la fois aux deux extrêmes de l'éventail politique. D'un côté, une extrême droite raciste, xénophobe et nationaliste, qui rejette les immigrés au nom de la préservation de la race ou de l'identité nationale, s'est emparé sans vergogne de certains passages du rapport pour montrer combien la « gangrène

⁷ Annette Coulon, « Le rapport Obin, la droite et l'extrême droite », in *L'Ecole face à l'obscurantisme religieux*, op.cit., pp.178-180

⁸ Ghaleb Bencheikh, « Les fondamentaux et le fondamentalisme », in *L'Ecole face à l'obscurantisme religieux*, op. cit., pp. 137-154

⁹ Fethi Benslama, « La contestation identitaire », ibidem, pp.195-210

¹⁰ Jeanne-Hélène Kaltenbach, « Un climat d'intimidation permanente », ibidem, pp. 185-194

¹¹ Sylvie Horguelin, « Laïcité et revendications religieuses », *Enseignement catholique actualités* n°296, septembre 2005, pp.46-47

islamiste » avait déjà infecté le corps social et faisait la loi dans les banlieues. Le chapitre du livre de Philippe de Villiers consacré à l'école est entièrement bâti autour de citations du rapport, tronquées et sorties de leur contexte. De ce point de vue, c'est un chef d'œuvre de dénaturation. Ces morceaux choisis, cités ou parfois simplement évoqués, visent à illustrer la thèse selon laquelle la société française serait menacée par la religion musulmane, une religion incompatible avec « les valeurs de notre civilisation. » Dans ce violent pamphlet xénophobe, l'amalgame est sans cesse entretenu entre « arabes » et « musulmans », entre « musulmans » et « intégristes », et entre « intégristes » et « terroristes ».

Mais d'un autre côté, une fraction de l'extrême gauche n'hésite pas à reprendre les thèses ségrégationnistes. D'abord au nom de la préservation des cultures d'origine, comme ces sociologues que cite le rapport : « *L'incantation à la mixité sociale est un contresens sociologique(...)L'éparpillement sur le territoire de populations en difficulté sociale et économique augmenterait le coût du traitement social et le rendrait difficile à mettre en œuvre* »¹² ; ensuite et plus classiquement en appuyant des groupes politico-religieux ou identitaires, ouvertement ségrégationnistes comme les Frères musulmans ou violemment anti-français comme les « Indigènes de la République », au nom du soutien inconditionnel dû aux « damnés de la Terre ».

En fait, quelle que soit leur inscription politique ou leur enrobage idéologique, les thèses ségrégationnistes relèvent toujours, de façon explicite ou implicite, du paradigme de la pureté : racial, culturel, social ou religieux, le mélange est toujours une souillure, une dégénérescence, ou comporte un risque mortel pour une identité « originelle » à préserver.

Cela n'aurait que peu d'importance si ces idées n'agitaient que de petits groupes extrémistes. Malheureusement, l'influence sociale des thèses ségrégationnistes a aujourd'hui largement débordé les cercles décomplexés de leurs concepteurs. En témoigne l'action plus souterraine de certains bailleurs et de certaines municipalités, tous favorables, bien que pour des raisons différentes, à une forme de séparation des populations ; ou encore la complaisance de certains élus face aux demandes de réserver piscines ou salles de sport à des horaires permettant de demeurer entre soi ; ou même, plus récemment, la satisfaction d'une demande croissante de libéralisation de la carte scolaire qui ne peut avoir pour effet qu'une ghettoïsation accrue de certains établissements.

Les communautariens

Nous désignons par ce terme les groupes qui se conçoivent avant tout comme les représentants politiques d'une communauté, souvent vécue comme assiégée ou persécutée. Cette sensibilité leur donne une vision parfois « complotiste », en tout cas toujours strictement monodimensionnelle de la réalité sociale (hommes contre femmes...) ou géopolitique (musulmans contre juifs, chrétiens contre musulmans...) Sans toujours dénaturer le rapport, certains de ces groupes, très présents sur Internet, ont souvent voulu n'y voir et n'en retenir que ce qui, à leurs yeux, semblait valider leur thèse particulière et conforter leur vision rudimentaire du monde : sites féministes ne reprenant que les passages consacrés aux violences faites aux jeunes filles¹³ ; organes et sites juifs diffusant largement les observations du rapport portant sur le développement de l'antisémitisme au sein de l'école française¹⁴ ; sites musulmans s'insurgeant contre la prétendue « islamophobie » des inspecteurs généraux au prétexte que la grande majorité des observations portaient sur des élèves ou d'autres personnes se réclamant de l'islam. Dans cette catégorie, il faut mentionner le très long commentaire hostile au rapport, rédigé dans un jargon sociologisant particulièrement indigeste et publié fin 2006 sur le site islamiste Oumma.com, proche des Frères musulmans.¹⁵

Les différentialistes

Ceux qui militent depuis longtemps pour « le droit à la différence » des immigrés, pour une « insertion » qui ne serait pas « assimilation » et respecterait les différences culturelles d'origine, se recrutent traditionnellement plutôt dans les rangs de l'extrême gauche libertaire et de la deuxième gauche chrétienne. On serait tenté d'y rattacher aussi le centriste François Bayrou, qui s'est abstenu lors du vote de la loi du 15 avril 2004 sur les signes religieux à l'école, et son courant chrétien démocrate, si l'on ne connaissait le zèle « éradicateur » que son cabinet a déployé en sous main lorsque l'homme eut en charge l'éducation nationale, afin de pousser les chefs d'établissement à exclure massivement lycéennes et collégiennes voilées, moyennant parfois quelques entorses au droit ; ce qui valut de nombreux recours dont la moitié environ fut validée par les tribunaux administratifs.

Dans le champ de la philosophie politique et des sciences humaines, les différentialistes se retrouvent le plus souvent dans le courant autobaptisé « démocrate » et désigné ainsi par opposition au camp « républicain ». La nébuleuse démocrate est vaste et diverse, bien que largement influencée par la philosophie politique de John

¹² Georges Lancon et Nicolas Bouchoud, *Ces banlieues qui nous font peur*, L'Harmattan, 2003, p.24

¹³ Par exemple le site du cercle d'étude et de réformes féministes, www.c-e-r-f.org/voileobin.htm

¹⁴ Par exemple l'article de Florence Rouas dans Tribune Juive n°18 ou le site www.primo-europe.com

¹⁵ Djamel Assemi et Nasser Souleiman-Gabryel, *L'islamisation des problèmes éducatifs : les dérives culturalistes du rapport Obin*, www.oumma.com, 7 décembre 2006

Rawls et par le modèle sociétal du multiculturalisme anglo-saxon. De plus, ses frontières sont désormais fluctuantes : Alain Touraine a fait volte face dès 2004 lors des audiences de la commission Stasi, confessant ensuite au journal *Le Monde* sa sous-estimation des atteintes politico-religieuses à l'ordre scolaire¹⁶ ; Michel Wieviorka a considérablement nuancé ses positions antérieures, en tentant de tracer une voie nouvelle entre le républicanisme à la française et un multiculturalisme anglo-saxon qui ouvre de nos jours un boulevard au communautarisme.¹⁷ Bref, tout semble se passer comme si les accusations d'angélisme, portées à l'endroit des différentialistes par les intégrationnistes, se trouvaient aujourd'hui confortées par certaines évolutions sociales. Le rapport de l'inspection générale, y a peut-être joué son rôle.

Trois hommes et une femme qui participent à ce courant, parmi bien d'autres, ont pris une position réservée voire hostile au rapport, nous les avons retenus ici pour la diversité de leur origine et de leur engagement. Esther Benbassa, historienne du judaïsme, observe que les parents juifs ont massivement fui l'école publique et sont désormais majoritaires à scolariser leurs enfants dans le secteur privé juif, ce qui remarque-t-elle « contribue à réduire les cas d'antisémitisme » (sic). Pour elle une partie de la solution aux problèmes observés par les inspecteurs généraux réside donc « dans la mise en place d'écoles musulmanes », sur le modèle juif et catholique. Cet appel ouvert à la ségrégation scolaire sur une base ethnico-religieuse, cet abandon de l'apprentissage de la vie sociale par l'école publique laisse pantois ; il fait songer à la démission morale de ces enseignants, dont les élèves d'origine juive étaient victimes de harcèlements antisémites de la part de certains de leurs condisciples, et déclarant candidement à un inspecteur général que ces élèves « n'étaient pas assez nombreux dans le collège pour se défendre. »

Joël Roman, philosophe et ancien rédacteur en chef-adjoint de la revue *Esprit*, appartient au courant du christianisme social. Il est aujourd'hui l'un des défenseurs les plus convaincants d'une laïcité « ouverte » et d'une société multiculturelle où la puissance publique se bornerait à réguler la coexistence pacifique des différentes « identités », religieuses ou autres. Pour lui, le rapport de l'inspection générale s'inscrit pleinement dans le cadre d'une laïcité « intransigeante » et dépassée, qu'il dénonce car voulant imposer à ces groupes identitaires des valeurs « nationales » au nom de ce qu'il nomme un « communautarisme républicain ». ¹⁸ C'est à lui, notamment, que répond Paul Thibaud, ancien directeur de la même revue et issu du même courant de pensée, en prétendant que « le refus de s'intégrer manifeste une crise nationale. » ¹⁹

Pierre Tournemire, responsable du secteur « laïcité » de la Ligue de l'enseignement, est l'homme qui a largement contribué à introduire sur la scène politique française le prédicateur islamiste Tariq Ramadan, un personnage dont le charisme et les qualités intellectuelles n'ont d'ailleurs pas fini de le fasciner. Profondément humaniste, il tente de revivre avec un siècle de retard et dans un monde profondément différent le scénario de 1905 : seuls la tolérance, la discussion, le dialogue, professe-t-il, y compris face aux courants religieux les plus intégristes, sont susceptibles, avec le temps, d'amener les esprits les plus obscurantistes à la révélation des Lumières. Ce qui s'est passé hier avec le catholicisme, va donc se reproduire demain, croit-il, avec l'islam. Acte de foi aussitôt mis en œuvre dans les réunions²⁰ et sur le site Internet *La laïcité à l'usage des éducateurs*, ouvert en collaboration entre la Ligue de l'enseignement et deux organisations d'éducation populaire, les CEMEA et les Francas, et où il s'efforce, non sans mérite, de faire cohabiter et travailler ensemble différentialistes et intégrationnistes.²¹

Quant à Jean Baubérot, représentant patenté du protestantisme universitaire dans de nombreuses missions et commissions officielles consacrées aux thèmes de la laïcité et de la citoyenneté, il ne consacre pas moins de deux longues chroniques de son blog à un pamphlet virulent et parfois haineux contre le rapport de l'inspection générale. Premier angle d'attaque : le rapport développerait une idéologie antireligieuse ; mieux, il serait favorable à l'enseignement « d'une religion civile » à l'école ! Faute de citation précise, on se perd en conjectures sur le fondement de cette lecture. Pire, l'historien a recours à une grossière falsification du texte pour étayer une seconde accusation, reprise ensuite comme un leitmotiv : l'inspection générale serait « hostile aux savoirs ». Qu'on en juge, voici la citation précise de son blog à partir de laquelle Jean Baubérot se déchaîne. Selon lui le rapport affirmerait que : « les "formations portant sur le thème de la laïcité [qui] se sont développées ces dernières années dans les IUFM" constituent des "apports de connaissances [...] inutiles" ». Voici maintenant la citation exacte et complète : « Certes, des formations portant sur le thème de la laïcité se sont développées ces dernières années dans les IUFM. Mais elles prennent en général la forme d'un apport de connaissances historiques et/ou philosophiques et sont souvent abstraites. Elles restent surtout très éloignées des situations rencontrées par les jeunes professeurs, qui ne voient pas en quoi savoir comment se sont conclus il y a

¹⁶ « Alain Touraine raconte sa conversion au principe d'une loi », interview par Philippe Bernard dans *Le Monde* du 18 décembre 2003

¹⁷ Michel Wieviorka, « La France est-elle menacée par le communautarisme ? », *Télérama* du 29 mars 2006

¹⁸ Interview à Oumma-TV du 16 décembre 2005

¹⁹ Paul Thibaud, « Où sommes-nous ? », in *L'Ecole face à l'obscurantisme religieux*, op. cit., p.156

²⁰ Voir à ce sujet le texte d'Annette Coulon, op.cit. p.182

²¹ <http://freeweb.1901.net/laicite-educateurs>

un siècle les conflits qui ont opposé la République à l'Eglise catholique peut les aider à traiter les problèmes provoqués par les Frères musulmans, le Tabligh ou le Bétar dans leur classe. Il conviendrait donc plutôt de centrer les apports de connaissances, qui ne sont pas inutiles, sur les religions et les groupes qui influencent aujourd'hui les élèves, et d'organiser une formation pratique centrée sur des études de cas réels. »²² On reste confondu devant le procédé qui consiste, en éludant une négation, à faire dire à un texte le contraire de ce qu'il veut signifier ! Au-delà, on s'interroge aussi devant la tonalité très agressive du blog et la dérive d'une personnalité. S'agit-il d'une problématique personnelle ? Ou bien cela représente-t-il une évolution collective : le courant évangélique, beaucoup plus agressif et prosélyte que la vieille Eglise réformée, ne domine-t-il pas dorénavant le protestantisme français ?

Conclusion

Trois années se sont écoulées depuis la remise à François Fillon, par l'inspection générale de l'éducation générale, du rapport sur *Les signes et manifestations d'appartenance religieuse dans les établissements scolaires*. Ce texte en forme d'alerte n'a pas fait l'objet, de la part de l'institution, d'une véritable diffusion ni de commentaires destinés à l'encadrement, ce qui confirme un comportement récurrent bien connu et dénoncé par le rapport : le déni, le silence gêné, le « surtout pas de vagues » sont hélas habituels dans l'éducation nationale, où ils ont tendance à remplacer la reconnaissance et la prise à bras-le-corps des problèmes. Mais la notoriété acquise par le rapport du fait de sa large diffusion externe, dont les médias, Internet et l'édition ont été les principaux supports, a contribué à une connaissance de ses observations et de ses conclusions par beaucoup de chefs d'établissement, de conseillers d'éducation et de professeurs, que peu de rapports d'inspection générale ont sans doute atteints.

Dans le même temps, la loi du 15 mars 2004 sur les signes d'appartenance religieuse, au-delà de « l'éradication » de quelques dizaines de voiles, a marqué symboliquement le refus d'autres comportements. Par ce texte en effet, la République a réaffirmé avec vigueur que l'école devait rester neutre en matière religieuse. Chacun comprend mieux depuis pourquoi les débordements de la religiosité qui atteignent l'école, de même que le prosélytisme, les violences et les intimidations qui s'y manifestent et qui sont le plus souvent le fait de groupes d'élèves dont on peut raisonnablement interroger le degré d'autonomie intellectuelle et de liberté de conscience, sont contraires à ses principes et ne doivent plus être tolérés. La loi a constitué un signal clair disant aux éducateurs, aux professeurs, aux instituteurs, aux chefs d'établissement et aux responsables de tous les niveaux, qu'on ne peut pas, ou plus, laisser faire n'importe quoi à l'école. Ce coup d'arrêt symbolique a eu des effets bien au-delà du domaine des signes religieux ostentatoires. Dans tous les domaines observés par les inspecteurs généraux, les contestations du calendrier scolaire, l'absentéisme sélectif, les contestations des cours, l'antisémitisme, les violences à l'encontre des filles, la loi a été un encouragement important, pour les professeurs et autres personnels de l'éducation nationale, à se ressaisir et faire preuve de courage et de discernement. Les évolutions sociales ne peuvent servir d'alibi à un abandon des valeurs de la modernité démocratique. Comme le dit très simplement Tahar Ben Jelloun : « Si la France se laisse intimider par une minorité de gens qui se servent de l'islam pour rejoindre dans un saut étrange la régression que leurs parents ont laissée au pays, c'est qu'elle est en train de mettre en péril d'autres acquis, d'autres valeurs. Il ne faut pas que la France, qui a une longue et belle tradition de lutte pour l'égalité, pour la justice, contre le racisme, se laisse contaminer par une vision du monde rétrograde et intolérante. »²³

²² Jean Baubérot, op. cit.

²³ Tahar Ben Jelloun, « Contaminations », *Le Monde* du 27 janvier 2004